



Association Européenne  
des Handicapés Moteurs

Association Loi 1901 à but non lucratif autorisée  
à recevoir des adhésions et des dons

ANNEE 2021/2022

Une ADHESION - Vous souhaitez ADHERER à notre Association

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse personnelle \_\_\_\_\_

Tel \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_\_

Cochez la case concernée

Établissement de référence : Boucau/Morcenx  Valençay  La Machine  Tarnos-Océan   
Soustons A. Lestang  Soustons Les Arènes  Dadonville

Vous êtes Administrateur  Famille  Résident  Tuteur  Salarié  Sympathisant

Si vous avez un lien avec un Résident, indiquez ses NOM et Prénom \_\_\_\_\_

Montant de l'Adhésion Annuelle : 30 € par personne - Les chèques sont à libeller à l'ordre de l'AEHM

Souhaitez-vous obtenir un reçu fiscal ? OUI  NON

Adhérent, quels sont vos droits ?

*Vous recevez le bulletin semestriel de l'AEHM*

*Vous recevez votre carte adhérent(e) en même temps que la convocation pour l'Assemblée Générale*

*Vous recevez une convocation à l'Assemblée Générale*

*Vous votez lors de l'Assemblée Générale*

Et / ou une DONATION — Vous souhaitez aider notre Association

NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Tel \_\_\_\_\_ Mail \_\_\_\_\_

Vous êtes : un particulier  une entreprise

Montant du Don (en toutes lettres)

Bénéficiaire AEHM  Etablissement  indiquez lequel \_\_\_\_\_

Tout règlement doit être rédigé à l'ordre de l'AEHM, qui retransmettra à l'Etablissement bénéficiaire.

Souhaitez-vous obtenir un reçu fiscal ? (\*) OUI  NON

(\*) **Particuliers** : un reçu fiscal libellé à la date de votre don peut vous être adressé ; il sera à joindre à votre prochaine déclaration de revenus pour bénéficier d'une réduction fiscale de 60 %.

**Entreprises** : les dons versés par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés ouvrent droit à une réduction d'impôt de 60% dans la limite de 0.5% de leur chiffre d'affaires. Lorsque cette limite est dépassée au cours d'un exercice, la réduction d'impôt peut être étalée sur les 5 exercices suivant l'année du don, après prise en compte des versements effectués lors de chacun de ces exercices et sans que le plafond (0,5% du CA) de l'exercice ne puisse être dépassé.

**Retournez ce bulletin, accompagné de votre règlement, au siège de l'AEHM**

**AEHM — Siège Social - Domaine de Matignon - 64340 BOUCAU**

Tel 05.59.64.34.10—Fax 05.59.64.34.14 —Mail sg@aehm.fr—Site www.aehm.fr